



N/Réf : DR/TD/11.25

Direction Générale des Services

Objet : Marché couvert de BOYARDVILLE

Vacance du lot n° 7

AVIS DE VACANCE

L'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose :

« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

En application de cet article, la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON porte à la connaissance des candidats potentiels, la vacance de l'emplacement n° 7 du marché couvert de BOYARDVILLE au 1^{er} janvier 2026, de même que la manifestation d'intérêt spontané adressée à la commune le 8 novembre 2025 par « Monsieur JOLY Laurent » de CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE (16120) pour y exercer une activité de crèmerie-fromagerie.

Toute candidature à la reprise de cet emplacement devra être adressée en mairie avant la date du 12 décembre 2025 par pli recommandé avec accusé de réception. Elle devra comporter les pièces suivantes :

- Projet d'exploitation (type de commerce, mode d'exploitation)
- Volet professionnel et social :
 - déclaration au centre de formation des entreprises (CFE)
 - déclaration INSEE comportant le numéro SIRET
 - 1 extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois (K-bis)
 - pour les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels, tout document attestant de cette qualité
- Volet fiscal :
 - copie de la déclaration fiscale
 - 1 certificat d'inscription à la contribution économique territoriale (CET)
- Assurance :
 - attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'exercice de l'activité sur les marchés
- Trois derniers bilans ou bilan prévisionnel d'exploitation
- Nature et montant des investissements programmés

La décision d'attribution de l'emplacement n°7 sera prise avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Rappel du montant (part fixe) du loyer annuel exigible pour 2025 pour ce box de 9 m² : 1 512,00 €.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 12 novembre 2025.

**La maire,
Dominique RABELLE**

